



Procès-Verbal CONSEIL DE LIGUE

Réunion du lundi 7 décembre 2020 à 18h30
en visio à LYON, COURNON et AURILLAC

Président : Pascal PARENT.

Présents à Lyon : Denis ALLARD, Didier ANSELME, Patrick BELISSANT, Thierry DELOLME, Grégory DEPIT, Dominique DRESCOT, Roland GOURMAND, Abtisse HARIZA, Pierre LONGERE, Christian MARCE, Arsène MEYER, Paul MICHALLET, André MORNAND, Jacques RAYMOND, Jean- Marc SALZA, Daniel THINLOT.

Présents à Cournon : Philippe AMADUBLE, Yves BEGON, Nicole CONSTANCIAS, Lilian JURY, Guy POITEVIN, Michel PINEL, Didier RAYMOND.

Présents à Aurillac : Thierry CHARBONNEL, Roland LOUBEYRE, Jacques VANTAL.

Présents au Domicile : Bernard BARBET, Raymond FOURNEL, Eric LUC, Joël MALIN, Jean-François VALLET, Serge ZUCHELLO.

Excusés : Bernard ALBAN, Claude AURIAC, Jean-Pierre DEFOUR, Stéphane JUILLARD, Michel MUFFAT-JOLY, Gérard SAEZ.

Assiste à Cournon : David ROCHES.

Assistent à Lyon : Hervé GIROUD-GARAMPON qui représente Michel MUFFAT-JOLY, Richard DEFAY, Sylvie DI IORIO, Richard PION, Roland SEUX.



Le Président souhaite avoir une pensée pour Michel MUFFAT-JOLY, toujours hospitalisé. Il adresse également au nom du Conseil ses plus vives condoléances au club d'Espaly pour le décès accidentel d'un de ses jeunes licenciés.

Le quorum est largement atteint pour commencer ce Conseil de Ligue.

Il souhaite féliciter les Présidents de district qu'il n'a pas pu féliciter depuis le dernier Conseil de Ligue pour leur élection ou réélection et pour certains pour avoir remarquablement organisé des Assemblées Générales sous format dématérialisé, ce qui s'avérait compliqué, mais ces assemblées se sont bien passées.

A ce jour 7 décembre, tous les Districts ont renouvelé leur Comité Directeur.



Depuis le 3 octobre, Arsène MEYER, a été confortablement réélu malgré une liste concurrente, ce qui donne un relief particulier à son élection. Jean-François VALLET, Thierry DELOLME, Guy POITEVIN, Denis ALLARD et Michel MUFFAT-JOLY ont été brillamment réélus dans leur District respectif.

1. *Approbations des comptes rendus.*

Les comptes rendus du Conseil de Ligue du 5 octobre 2020 et des Bureaux Pléniers des 28 septembre 2020 et 20 octobre 2020 sont adoptés à l'unanimité.

2. *Informations du Président et du Président délégué de la LAuRAFoot.*

- ***Point licences.***

Au 6 décembre, 222 100 licences ont été délivrées contre 247 600 la saison dernière, ce qui représente une baisse d'environ 10 %.

Quelques chiffres :

Masculins Seniors : peu de perte.

Dirigeants : - 6 %

Foot Animation U6 à U13 : - 18 %.

Didier ANSELME fait remarquer que certains clubs n'ont pas encore enregistré de licences en Foot d'Animation puisque leurs équipes, pourtant engagées, ne jouent pas.

- ***Assemblée Générale de la LFA le 11 décembre 2020 à 17h30 :***

Lilian JURY informe qu'elle aura lieu sur les sites de Lyon et Cournon, à domicile pour les membres qui ne souhaitent pas se déplacer (les anciens Présidents ont été invités à participer).

Participeront à Lyon : MM. PARENT, ALLARD, ANSELME, ALLARD, DRESCOT, GOURMAND, LONGERE, MEYER et MICHALLET.

Participeront à Cournon : MM. JURY, AMADUBLE, CHAMPEIL, CHARBONNEL, Mme CONSTANCIAS, MM. FOURNEL, LOUBEYRE et POITEVIN.

Participeront à domicile : MM. DELOLME, MALIN, PRAT, RAYMOND J. et VALLET.

Participation de MM. BLANCARD et AURIAC à confirmer.

- ***Point sur les différentes réunions à venir :***

- Collège des Présidents de Ligue et Districts le 19 décembre 2020 le matin à Lyon.

- Assemblée des Clubs Nationaux le 19 décembre 2020 à 14h30 :

Si cette réunion ne peut avoir lieu en présentiel, la visioconférence sera envisagée. Les candidats pour représenter les clubs nationaux de la LAuRAFoot aux assemblées fédérales, peuvent faire acte de candidature jusqu'au jour de cette Assemblée.



- Assemblée Générale de la LAuRAFoot le 30 janvier 2021 :

En cas d'impossibilité d'organisation en présentiel, la visioconférence avec le prestataire ayant géré l'A.G. dématérialisée du 24 octobre dernier est prévue.

Différentes pistes sont exploitées afin de trouver un lieu d'accueil.

Le Président informe qu'à ce jour, la cérémonie des vœux n'aura pas lieu en début d'année. Il prévoit que l'AG du 30 janvier 2021 en soit le support, si elle a lieu en présentiel.

Les appels à candidatures ont été publiés le 27 novembre 2020 sur le Site Internet de la Ligue.

Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales : Une réunion est programmée le 8 janvier 2021.

Protocole cadre de campagne électorale proposé aux membres du Conseil de Ligue pour approbation :

La période de la campagne électorale débutera le **lundi 11 janvier 2021** et se clôturera le **mercredi 27 janvier 2021 à 18H00**.

Il est rappelé que l'utilisation du logo et de tout élément de la charte graphique de la LAuRAFoot est interdite à l'occasion de la campagne électorale.

1. DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE ELECTORALE (Jusqu'au 27 janvier 2021 18H)

En cas de liste candidate déposée par le Président en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Elective, ce dernier devra faire preuve de réserve à l'occasion de ses représentations.

A) Rassemblements

Sous réserves des décisions gouvernementales et préfectorales liées à la crise sanitaire, une salle de la LAuRAFoot (du site de Lyon et/ou du site de Cournon d'Auvergne) pourra être mise à disposition de la ou des liste(s) candidate(s) pour un éventuel rassemblement après demande expresse auprès de la LAuRAFoot par mail : ligue@laurafont.fff.fr. Cette mise à disposition sera accordée sous réserve des disponibilités de chaque site.

L'accès à ces rassemblements sera néanmoins limité en nombre de personnes. Ce nombre de personnes autorisé sera donné par la LAuRAFoot, dans sa réponse à la demande de rassemblement déposée par la liste candidate, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Néanmoins, il est vivement conseillé aux candidats de limiter les rassemblements physiques et de respecter les consignes gouvernementales et préfectorales.

B) Utilisation des moyens de communication

1) Publication d'un support de campagne sur le site de la LAuRAFoot

Chaque liste candidate pourra transmettre, **avant le 26 janvier 2021 23h59**, un support de campagne numérique ou numérisable d'un poids maximum de 5MO au secrétariat de la Ligue (ligue@laurafont.fff.fr). En cas d'utilisation d'une vidéo, celle-ci ne pourra excéder 20 minutes (sans limite de poids). Néanmoins, il est rappelé qu'un seul et unique support sera publié sur le site internet officiel de la LAuRAFoot avec le contenu suivant :

« TITRE : Election du Conseil de Ligue de la LAuRAFoot 2021-2024.



ARTICLE : Retrouvez ci-dessous le support de campagne transmis par la liste Y postulant à l'élection du Conseil de Ligue de la LAuRAFoot lors de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2021. »

L'ordre d'apparition correspond à l'ordre chronologique d'arrivée des supports au secrétariat de la LAuRAFoot.

2) Utilisation des réseaux sociaux de la LAuRAFoot par la ou les liste(s) candidate(s)

Les réseaux sociaux de la LAuRAFoot ne pourront en aucun cas servir de support de communication à la campagne électorale de la ou des liste(s) candidate(s).

C) Communication des programmes des listes candidates

Chaque liste candidate pourra faire connaître officiellement son programme aux membres de l'Assemblée Générale avant le jour de l'élection, au moment de l'envoi de la convocation.

Chaque liste candidate pourra ainsi présenter les membres de sa liste et annoncer les principales mesures qu'il souhaite mettre en œuvre s'il est élu.

Pour cela, les candidats devront transmettre un document à l'adresse de la Ligue (ligue@laurafoot.fff.fr), sous format PDF et d'une taille maximal de 3Mo, **avant le mardi 12 janvier 2021 à 18H00**.

2. PERIODE POST-CAMPAGNE ELECTORALE (Du 27 janvier 18H jusqu'à l'Assemblée Générale Elective)

A) Avant l'Assemblée Générale

Les supports de campagne resteront accessibles jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2021.

A compter du **27 janvier 2021 18H00**, aucun nouveau support de campagne ne pourra être émis afin de garantir la sérénité des heures précédant l'Assemblée Générale.

Il sera donc notamment interdit :

- De diffuser ou de faire diffuser par tout moyen de communication au public par voie postale, téléphonique ou électronique tout message ayant le caractère de campagne électorale.
- A tout candidat de porter à la connaissance du public un élément nouveau de polémique électorale à un moment tel que ses adversaires n'aient pas la possibilité d'y répondre utilement avant la fin de la campagne électorale.

B) A l'occasion de l'Assemblée Générale

Le jour de l'Assemblée Générale, aucun document relatif à l'élection ne pourra être distribué aux participants. Chaque liste candidate disposera d'un temps de parole limité à 10 minutes avant qu'il ne soit procédé au vote. Il est rappelé qu'aucun n'échange de type questions/réponses entre les membres de l'Assemblée générale et les candidats ne pourra avoir lieu durant cette prise de parole.

La Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales (ci-après CRSOE) déterminera par avance l'ordre de passage des candidats et veillera au respect du temps de parole de chacun.



Il est rappelé que si le Président en fonction est candidat à sa propre succession, ce dernier ne peut pas prendre la parole (au risque de rompre l'égalité avec les autres candidats) :

- *Lors du discours introductif de l'Assemblée Générale qui rappellera l'objet de la séance.*
- *Lors de l'animation de la partie électorale de l'Assemblée Générale, notamment en présentant la ou les liste(s) candidate(s).*

Dans ce cas, il revient alors à un autre membre du Conseil de Ligue sortant de prendre la parole (à la condition qu'il ne soit pas candidat à l'élection du nouveau Conseil de Ligue).

Si tous les membres du Conseil de Ligue se représentent, il pourra être décidé que la partie électorale de l'Assemblée Générale soit présentée par le Président de la CRSOE ou par un salarié de la LAuRAFoot.

Le Président propose à Bernard BARBET, Président d'honneur de la ligue et membre sortant, d'être le Monsieur « loyal » du début de l'Assemblée ainsi que de l'animation de la partie électorale. Il accepte.

→ Le Conseil de Ligue valide ce protocole de campagne électorale à l'unanimité.

Pascal PARENT informe le Conseil de Ligue qu'il a demandé une précision à la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales concernant la notion de « membre territorial ».

En vue des élections, le Président rappelle que toutes les candidatures des Présidents de District sont à faire en doublette avec leur suppléant pour représenter leur District aux Assemblées Fédérales et aux Assemblées de la LFA. Ces derniers doivent faire acte de candidature avant le 31 décembre par courrier recommandé avec A.R..

Ils seront désignés pour la durée du mandat.

Les 5 binômes sont à reconstituer pour la Délégation de la LAuRAFoot pour ces mêmes Assemblées pour la fin de saison 2020/2021. Les candidats connus :

- Dominique DRESCOT et Patrick BELISSANT
- Pierre LONGERE et Abtisseem HARIZA
- Nicole CONSTANCIAS et Christian MARCE
- Paul MICHALLET et Jean-Marc SALZA
- Didier RAYMOND et Jacques VANTAL

Ils devront également envoyer leurs candidatures en LRAR avant le 30/12/20, tout comme les représentants du football diversifié et des clubs nationaux.

• Retour sur le COMEX du 27 novembre 2020 :

Au cours de cette réunion, il a été décidé de ne pas organiser l'Assemblée Fédérale prévue le 12 décembre 2020 : Budget prévisionnel 20/21 difficile à monter au regard du contexte et des délégués manquants car des élections sont en cours dans des districts et des ligues.

L'Assemblée Générale de la LFA a été maintenue le 11 décembre, en espérant que celle-ci sera en mesure de donner des orientations sur la reprise des compétitions.



Statut de l'Arbitrage : date limite du 31 janvier repoussée au 31 mars 2021.

Formations : en présentiel pour l'apprentissage, les autres obligatoirement en distanciel.

3. Reprise des compétitions.

A ce jour, les entrainements sans contacts peuvent avoir lieu pour les adultes et les jeunes.

Des scénarios de reprises des compétitions régionales sont présentés aux membres du Conseil de Ligue. Ils ont été réalisés en tenant compte du calendrier prévisionnel communiqué par le gouvernement, calendrier qui peut évoluer à tout moment en fonction de la crise sanitaire.

De nombreux échanges s'en suivent et quelques ajustements sont apportés à ces projets.

Didier ANSELME informe que la priorité du Bureau Exécutif de la LFA sous réserve de l'approbation du COMEX, est de terminer les matchs aller en premier lieu avec comme date butoir le 30 juin 2021 pour la fin des championnats 2020/2021.

Le Conseil de Ligue valide les orientations suivantes :

- Réfléchir prioritairement à une deuxième phase qui serait mise en place après la fin des matchs aller. Elle serait organisée sous forme de poules d'accession et de maintien.
- Dates de reprises imaginées, sous réserve des conditions sanitaires en vigueur aux périodes concernées :
 - o Compétitions Jeunes Féminines et Masculines : 17/01 (avec possibilité de matchs en retard le 10/01)
 - o Compétitions Seniors Masculines Libres :
 - 24 et 31/01 : matchs en retard et Coupe de France
 - 7/02 : reprise des championnats
 - o Compétitions Seniors Féminines Libres : 24/01
 - o Compétitions Futsal : La reprise correspondra à la reprise de la D2 Futsal.

sous toutes réserves encore une fois.

4. Questions diverses.

Roland SEUX : Validation définitive de la liste des 6 clubs nationaux proposés par la commission de suivi des Labels lors du Conseil de Ligue de Février 2020. Cette liste devra ensuite être transmise à la LFA. Bien que sur une année 2020 très complexe, ces six clubs nationaux pourront bénéficier des mesures d'accompagnement liées à leur label.



	DISTRICT D'APPARTENANCE		N° AFF	CLUBS	CLUBS	Résultats Foot 20 00	Commission Regionale Label Jeunes FFF	Deliberation Conseil de Ligue
1	01	AIN	546198	AIN SUD FOOT	En renouvellement	Excellence	Excellence	
2	01	AIN	504281	FBBP01	En renouvellement	Elite	Elite	
9	42	LOIRE	506408	ANDREZIEUX BOUTHEON FC	En renouvellement	Elite	Elite	
14	69	LYON ET RHONE	520066	SPORTING CLUB DE LYON	En renouvellement	Elite	Elite	
17	69	LYON ET RHONE	50080	OLYMPIQUE LYONNAIS	En démarche	Elite	Elite	
18	69	LYON ET RHONE	504256	F.C. VILLEFRANCHE	En renouvellement	Elite	Elite	

→ **Le Conseil de Ligue valide ces propositions.**

Jean-Marc SALZA :

Propositions de nominations d'Arbitres de Ligue :

Nom	Prénom	Catégorie	DISTRICT
BELBACHIR	HAMZA	JAL	PEFA ISERE
BEN MOSBAH	RAMZI	JAL	LOIRE
BEN OTHMAN	FADI	JAL	LYON & R
BESSION	FLORENT	JAL	PEFA DA
CHALABI	TAHAR	CAND JAF	LOIRE
ERASLAN	NABIL	JAL	LYON & R
ERYILMAZ	BATTAL ERCAN	JAL	HAUTE-LOIRE
FIASCO	JEREMY	JAL	HSPG
GEZGIN	METEHAN	JAL	LOIRE
HERNANDEZ	RIAN	CAND JAF	SSFA LYON & R
ROSSINI	JADE	JAL	SSFA ISERE
SETTERRAHMANE	MOHAMED	JAL	PUY-DE-DOME

Nom	Prénom	Catégorie	DISTRICT
BOUGATEF	JAMEL	R3	LYON & R
FALAISE	MATHIAS	R3	DROM ARD
MAMMAD	ZINEDINE	R3	LYON & R
GAURUT	ERIC	AAR3	ALLIER

→ **Le Conseil de Ligue valide ces nominations.**



Denis ALLARD : Quand et dans quelles conditions peut-on démarrer le PFFD (Formation des Dirigeants) dans le cadre de l'IR2F pour les clubs de District en démarche de labellisation ? Pour bénéficier de l'attribution de points, les dirigeants doivent suivre des formations réalisées par l'IFF. Cependant, très peu de formations ont été réalisées à ce jour...

Une réunion du COPIL de l'IR2F est programmée ce 16 décembre 2020 et cette interrogation sera posée afin de fournir une réponse à l'ensemble des Districts. La ligue pourrait prendre à son compte certaines formations de dirigeants qui ne sont pas faites dans les districts. Lilian JURY se propose de regarder ce point.

Didier ANSELME : il faudrait que l'on décide si on maintient le critérium régional U13 ce printemps ou non.

Personnellement, cela me semble compliqué dans la mesure où en District, avec la reprise fin septembre et les vacances, les équipes n'ont fait que 3 plateaux.

Après intervention de Roland SEUX, le Conseil de Ligue décide à l'unanimité de la suppression dudit critérium pour cette saison 2020/2021.

Jean-Marc SALZA :

A noter, une baisse globale du nombre de licences arbitres et notamment dans les Districts de l'Ain (formation d'octobre non terminée et report de la formation de janvier), l'Allier (moins de candidats) et la Savoie (pas de formation en octobre).

Yves BEGON : Applications des obligations en U18 F (à la fin de la 1^{ère} Phase) ?

La 1^{ère} phase du championnat U18 F devait se terminer le 22 novembre 2020 et les deux journées manquantes seront récupérées dès la reprise des compétitions.

Pour l'établissement des classements de cette 1^{ère} phase et vu le contexte actuel, faut-il appliquer aux équipes les sanctions prévues au règlement concernant les obligations ?

Echaudé par ce sujet en fin de saison dernière, le Président ne souhaite pas déroger sur les obligations d'encadrement des équipes et les sanctions prévues pour les clubs non en règle.

La séance est close à 20h30

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE